

## Plan d'action / Objectif prioritaire

## C2 - ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DOMAINE : 2 - TERRITOIRE

SECTEUR : 2.2. - PAYSAGE &amp; NATURE

**Contexte :**

- Le Développement durable constitue le but visé par les actions de la région. On relève par exemple que :
  - la concrétisation du parc naturel régional Pfin-Finges dépend de l'engagement des communes et partenaires compris dans un périmètre de quelque 100 km<sup>2</sup>
  - l'élaboration dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône d'une charte qui rassemble les énergies pour une vision future de la plaine
  - la poursuite des Agenda 21 locaux : Lens, Crans-Montana (PAES), Sierre

**Objectif :**

- Contribuer à la mise en œuvre de projets de développement durable.

**Programmes / Projets :**

- C.2.1 Pfin-Finges : Parc naturel régional
- C.2.2 Mise en œuvre d'Agenda 21
- C.2.3 Rhône 3 : Concept d'évolution du paysage (plaine)